

COMMUNE DE MONTREUX
Procès-Verbal
Séance du 29 janvier 2020

Président	:	M. Florian	CHIARADIA
Secrétaire	:	Mme Céline	MORIER
Scrutateurs	:	M. Murat	KARAKAS
		M. Benoît	RUCHET
Huissier	:	M. Jean-Michel	TALON

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 29 janvier 2020 à 20h00, à l'Aula de Montreux-Est, rue de la Gare 33 à Montreux.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2019

2. Communication du bureau

3. Correspondance

4. Communication de la Municipalité

4.1. relative au déroulement et à la planification des travaux de la rue du Temple.

5. Motions, postulats et interpellations déposés

6. Rapports des commissions

6.1. sur le préavis No 42/2019 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement d'un montant de CHF 75'000.-, au maximum, pour le remplacement de l'élévateur destiné aux véhicules lourds sur le site de la voirie et des espaces verts. (Rapp : Mme Bibiana Streicher) ;

6.2. sur le rapport-préavis No 37/2019 relatif au résultat de l'étude « l'avenir de la ligne du funiculaire Territet - Mont-Fleuri, son maintien, son éventuelle prolongation ou sa désaffectation » et à l'organisation d'un concours de projet pour la valorisation de son infrastructure pour un montant maximal de CHF 20'000.-. (Rapp : M. Jonathan Al Jundi) ;

6.3. sur la prise en considération ou non de la motion de Mme Ida Rodman « pour une campagne anti-mégots ». (Rapp : M. Romain Pilloud) ;

6.4. sur la prise en considération ou non du postulat de M. Nicolas Büchler « Pour une politique de jumelage claire, raisonnable et forte ». (Rapp : M. Vincent Haldi).

7. Préavis de la Municipalité

7.1. No 01/2020 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 330'000.- au maximum, pour l'aménagement d'une place à bois sise aux Avants, sur la parcelle privée communale No 4751,

permettant le stockage optimal des produits issus de l'exploitation des forêts communales, ainsi que la création d'un écopoint. (Date de la commission : mardi 4 février 2020 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, salle A, à Montreux).

7.2. No 02/2020 relatif à la participation communale au nouveau projet de sécurisation et de rénovation du Centre des Congrès et d'Exposition. (Dates des séances de commission : jeudi 30 janvier 2020 à 19 h. 00 ; jeudi 6 février 2020 à 19 h. 00 ; jeudi 13 février 2020 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, salle A, à Montreux).

7.3. No 03/2020 relatif – au déménagement et à l'agrandissement de l'UAPE (unité d'accueil pour écoliers) « Scoubidou » à Montreux – à la création d'une annexe à l'UAPE « Arc-en-ciel » à Clarens – au plan de développement du REME/FACEME (Réseau enfance Montreux et environs/Fondation pour l'accueil collectif de l'enfance Montreux et environs) à horizon 2026. (Date de la commission : jeudi 6 février 2020 à 19 h. 00, à l'av. des Alpes 22, à Montreux).

8. Développement(s) des motions et des postulats

9. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité

10. Autres objets s'il y a lieu

Monsieur le Président Florian Chiaradia déclare qu'il est 20h00 et prie l'assemblée de bien vouloir prendre place.

M. Le Président

Je salue la Municipalité, ainsi que le public et les représentants de la presse. L'assemblée a été convoquée dans les délais et sur la base de la liste de présence, le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer, 85 conseillers sont présents (sur 100). Quelques conseillers se sont fait excuser. Monsieur le Municipal Christian Neukomm retenu professionnellement nous rejoindra au cours de la soirée. Je profite encore de vous souhaiter à toutes et tous mes meilleurs vœux pour l'année 2020, tant au niveau politique, qu'au niveau personnel. La séance est ouverte.

Présences

85 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Ont fait excuser leur absence : Mmes Livia Mirela Balu, Caroline Buff, Valérie Caldérini, Carole Grangier, Andrea Gremaud, MM. Gaëtan Cousin, Bassam Degerab, Mathieu Ehinger, Patrick Grognoz, Jean-Bernard Kammer, Daniel Manzini, Franco Meichtry, Frank Peters, Christophe Privet, Silvano Pozzi,

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2019

M. le Président

Concernant le PV du 11 décembre 2019, y a-t-il des demandes de modifications?

Le Procès-verbal et accepté à l'unanimité.

Merci à Madame Céline Morier pour son PV.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU

-

3. CORRESPONDANCE

M. le Président

J'ai reçu ce soir la communication suivante, de Monsieur Emmanuel Gétaz, chef de groupe de Montreux Libre :

« Monsieur le Président,

Je vous informe que M. Christophe Privet ne faisant plus partie du groupe Montreux Libre, il sera remplacé à la Commission des finances par le soussigné, actuel suppléant, conformément à l'article 70 al.3 du règlement du conseil communal.

Montreux Libre proposera un/e suppléant/e lors de la séance de février du conseil communal.

Très cordialement,

Emmanuel Gétaz »

Nous en prenons bonne note et nous prendrons toutes les dispositions nécessaires.

4. COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ

4.1 relative au déroulement et à la planification des travaux de la rue du Temple.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, La présente communication a pour objectif de faire le point sur le déroulement et la planification des travaux actuellement en cours à la rue du Temple. Pour rappel, le préavis No 02/2019, adopté par votre Conseil dans sa séance du 6 mars 2019, prévoyait, entre autres, le maintien d'une voie de circulation sur la rue du Temple durant une grande partie de l'exécution des travaux. Il était toutefois prévu de fermer la route à toute circulation pour effectuer les travaux sur un tronçon particulièrement étroit du secteur 1, situé en aval du Temple St-Vincent. Les travaux ont débuté le 12 août dernier. Le nombre très important de réseaux souterrains, dont plusieurs conduites ne sont pas répertoriées avec précision, augmente encore la complexité des travaux. Plusieurs variantes d'exécution ont encore été étudiées pour pallier ces difficultés et réaliser les fouilles en maintenant une voie de circulation comme prévu ; mais force est de constater qu'il n'est pas possible de travailler efficacement, et surtout en sécurité, dans ces conditions. Ainsi, les spécialistes mandatés ont demandé une fermeture de la rue du Temple, trois jours par semaine, soit les mardis, mercredis et jeudis, jusqu'à la fin du chantier prévue en juillet 2021. Cette demande a été acceptée par la Municipalité. Pour ce qui est de la partie des travaux situés sur le secteur 2, soit depuis l'amont du Temple St-Vincent jusqu'au débouché de l'avenue de Collonge, qui comprend notamment le remplacement du trottoir en estacade, la première phase sera réalisée en début d'année 2020. A la suite de ce premier tronçon, les étapes de réalisation pourront être affinées dans le but d'optimiser au maximum la méthode de travail et réduire la durée totale du chantier. La Municipalité sera en mesure de donner des informations plus précises d'ici au mois d'avril 2020. A noter que la déviation de la circulation sera revue et simplifiée et la signalisation améliorée. En ce qui concerne le déneigement, une priorité sera donnée à l'avenue de Collonge, ainsi qu'à la route du Pont-de-Pierre.

Communication de la Municipalité au Conseil communal relative au déroulement et à la planification des travaux de la rue du Temple Le dispositif prévu inclut une procédure pour les services d'urgence qui seront assurés pendant toute la durée du

chantier. En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

M. Laurent Wehrli, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Outre la communication mentionnée à l'ordre du jour concernant le déroulement et la planification des travaux de la rue du Temple, la Municipalité porte à votre connaissance la communication suivante :

A la suite de l'élection de Mme Irina Gote, le 15 décembre 2019, la Municipalité de Montreux vous communique l'organisation qui entrera en vigueur dès le 1^{er} mars 2020, date d'entrée en fonction de la nouvelle élue au sein du collège municipal.

Mme Irina Gote prendra la direction qui comprendra le service de la voirie et des espaces verts, ainsi que le service des ressources humaines.

M. Olivier Gfeller, actuellement à la tête de la direction « les espaces » (voirie, jardins et action sociale), prendra la tête de la direction qui comprendra le service des finances et le centre informatique, ainsi que la fonction – qu'il occupe depuis le début de la législature - de délégué à l'action sociale régionale, au sein du comité de l'ARAS (Association régionale d'action sociale).

Les autres dicastères ne sont pas modifiés et seront dirigés par leurs actuels municipaux

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication

5. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS

1 postulat, a été déposé pour cette séance, il sera développé au point 8 de l'ordre du jour. Il s'agit de :

1. Et si Montreux devenait la championne du taux de participation ? de M. Romain Pilloud

3 interpellations, ont été déposées pour cette séance, elles seront développées au point 9 de l'ordre du jour. Il s'agit de :

1. Rochers-de-Naye, quel avenir? de MM. Yanick Hess et Nicolas Büchler
2. Interpellation relative aux notes de frais d'un membre de la Municipalité. de M. Alexandre Staeger
3. Qu'en est-il de la direction de la piscine de la Maladaire ? de M. Vincent Haldi.

1 question écrite, a été déposée pour cette séance.

1. "Quid de la démarche "Enjoy Montreux" ? de M. Romain Pilloud

6. RAPPORTS DES COMMISSIONS

6.1. sur le préavis No 42/2019 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement d'un montant de CHF 75'000.-, au maximum, pour le remplacement de l'élévateur destiné aux véhicules lourds sur le site de la voirie et des espaces verts. (Rapp : Mme Bibiana Streicher) ;

Mme Bibiana Streicher

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai une petite correction au premier paragraphe, il faudrait noter que M. Yvan Vouillamoz, est adjoint technique au chef de service et pas chef de service.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Mme Bibiana Streicher

En conclusion, c'est par 10 voix oui, 0 non et aucune abstention que ce préavis est accepté. Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis No 42/2019 de la Municipalité du 14 novembre 2019 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 75'000.- au maximum pour le remplacement de l'élévateur destiné aux véhicules lourds sur le site de la voirie et des espaces verts,
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de remplacement de l'élévateur du tunnel de lavage du site de la voirie propriété de la Commune de Montreux ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 75'000.- au maximum;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
4. d'amortir cet investissement par le compte No 430.3313 sur une période de 10 ans au maximum ;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 79 OUI.

6.2. sur le rapport-préavis No 37/2019 relatif au résultat de l'étude « l'avenir de la ligne du funiculaire Territet - Mont-Fleuri, son maintien, son éventuelle prolongation ou sa désaffectation » et à l'organisation d'un concours de projet pour la valorisation de son infrastructure pour un montant maximal de CHF 20'000.-. (Rapp : M. Jonathan Al Jundi) ;

La discussion est ouverte.

M. le Président

Monsieur Al Jundi, nous avons pu constater que le texte du point 3 des conclusions a été amendé par un point 3b qui n'apparaît pas dans les conclusions du rapport. Pouvez-vous nous confirmer qu'il s'agit d'un oubli et que la commission a voté les conclusions telles qu'amendées avec le point 3b ?

M. Jonathan Al Jundi

Oui Monsieur le Président, je vous le confirme.

M. Angelo Giuliano

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,
Le Groupe PLR accueille favorablement les conclusions positives de la commission chargée d'examiner ce rapport-préavis.

En effet, cette ligne de Funiculaire étant désaffectée depuis fort longtemps, il n'apparaît pas du tout urgent de décider de son sort toutes affaires cessantes. Bien sûr, les frais d'entretien de la ligne ne sont pas nuls, mais il en va de même pour tout bien foncier en mains communales, indépendamment de son affectation.

Au contraire, l'abandon de la vocation de transport public est justement l'occasion de réfléchir à une éventuelle valorisation de tout ou partie de cette infrastructure. Les exemples tels que la "Highline" à Manhattan ou la "Coulée Verte René-Dumont" à Paris ne sont bien sûr pas transposables tels quels étant donné la déclivité du funiculaire Territet - Mont-Fleuri, mais il est possible de s'en inspirer pour éventuellement créer un pôle d'attraction touristique alternatif. Pour ces raisons, je vous invite à soutenir ce rapport-préavis.

Merci pour votre attention.

M. Tal Luder

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite avoir une confirmation de la part de M. Walther, vu que le point 2 des conclusions indique : « *de renoncer à poursuivre des démarches en vue d'une réhabilitation d'un transport public sur cette ligne ;* », que lors du concours, il sera expressément exclu de proposer un projet qui appelle à refinancer ou reparticiper pour remettre un moyen de transport public ou de quelque genre que ce soit. Pendant la commission, nous ne l'avons pas précisé, car certains trouvaient que ce serait une bonne idée, de faire la démarche auprès des riverains pour savoir si cela les intéressait de participer quand même.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, Mesdames et Messieurs du public, chère et chers collègues,

Je réponds volontiers, la conclusion 2 le démontre nous ne souhaitons pas réactiver le transport public dans le sens général où nous l'entendons. A savoir avec le mode de financement et d'exploitation des transports publics.

Si le meilleur projet retenu était une réhabilitation d'un transport privé, nous ne l'excluons pas forcément.

Par contre ce seront les modalités usuelles d'un transport public comme les autres funiculaires, les trains ou les bus, que nous excluons.

Dans le cadre du projet nous ne voulons rien écarter parce que nous espérons ou nous ne désespérons pas de trouver une bonne solution pour la mise en valeur de ces infrastructures.

Je ne sais pas si je suis assez précis, M. Luder, mais c'est ce que je peux vous donner comme réponse au nom de la Municipalité.

M. le Président

Nous souhaitons la bienvenue à M. Neukomm.

M. Tal Luder

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je remercie M. Walther pour sa réponse, mais néanmoins si nous prenons le point 2, le projet qui proposerait un transport de quelque nature que ce soit, devra être privé, parce que le point 2 exclut que ce soit public.

Faut-il le préciser ou est-ce que ce sera bien le cas ? Faut-il amender en disant que ce concours exclut, avec ce point 2, tout projet de type public.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je vais répéter ce que j'ai dit, nous excluons le transport public, maintenant d'autres types de transports, d'autres modalités d'exploitation ou de financement, à ce stade la Municipalité ne l'écarte pas. Je ne crois pas qu'il y ait besoin d'amender quoique ce soit et le cas échéant, si nous arrivons avec un bon projet où il y a un transport que chacun peut prendre et qu'avec une vision générale nous appelons cela un transport public, vous pourrez dire si vous n'en voulez pas. A titre personnel, je ne vois pas l'intérêt ni dans quel sens irait un amendement. Je vous remercie.

Mme Suzanne Lauber Fürst

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Montreux Libre sera partagé sur cette question, les uns disent qu'il faut donner une dernière chance à ce funiculaire, les autres disent qu'il ne faut pas donner de faux espoirs en lançant un concours avec le risque pour la commune de devoir financer un projet qui risque de coûter des millions et qui ne sera pas réaliste.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Vote amendement de M. Forclaz

Le point 3a: de valider l'organisation d'un concours de projets de mise en valeur de tout ou partie de l'infrastructure du Territet – Mont-Fleuri SA ;

Le point 3b: de charger la municipalité de présenter au conseil communal un rapport sur le résultat du concours au plus tard fin 2021.

L'amendement est accepté par 74 oui, 3 non et 3 abstentions.

M. Jonathan Al Jundi

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le rapport-préavis No 37/2019 de la Municipalité du 11 octobre 2019 au Conseil communal relatif au résultat de l'étude « l'avenir de la ligne du funiculaire Territet-Mont-Fleuri, son maintien, son éventuelle prolongation ou sa désaffectation » et à l'organisation d'un concours de projets pour la valorisation de son infrastructure,
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. de prendre acte du résultat de l'étude « l'avenir de la ligne du funiculaire Territet – Mont-Fleuri, son maintien, son éventuelle prolongation ou sa désaffectation » ;
2. de renoncer à poursuivre des démarches en vue d'une réhabilitation d'un transport public sur cette ligne ;
- 3a. de valider l'organisation d'un concours de projets de mise en valeur de tout ou partie de l'infrastructure du Territet – Mont-Fleuri SA ;
- 3b. de charger la municipalité de présenter au conseil communal un rapport sur le résultat du concours au plus tard fin 2021 ;
4. d'autoriser à utiliser une partie du solde encore disponible du préavis 23/2014 pour un montant de CHF 20'000.- au maximum ;
5. de comptabiliser les dépenses sur le compte 180.3185 "Honoraires et frais d'expertises" ;
6. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes et conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 79 OUI, 3 NON, 0 abstention.

6.3. sur la prise en considération ou non de la motion de Mme Ida Rodman « pour une campagne anti-mégots ». (Rapp : M. Romain Pilloud) ;

La discussion est ouverte.

Mme Ida Rodman

Monsieur le Président, Chères et Chers collègues,

Au vu des discussions qui ont eu lieu au sein de la commission, je transforme ma motion en postulat.

Ce postulat vise à apporter des solutions concrètes à un problème réel : on jette constamment des mégots dans les lieux publics, vous pouvez le constater par vous-mêmes.

Selon les spécialistes, la seule façon d'éviter ce comportement est de changer la conscience des gens et de les sensibiliser aux conséquences de ce geste, pour notre bel environnement de cité lacustre.

La Confédération préconise « la communication, la sensibilisation, l'information, l'éducation », puis dans un second temps seulement la sanction, pour faire face à ce problème.

C'est notre devoir en tant qu'élus de cette ville, de protéger l'environnement et de sensibiliser la population.

Le groupe des Verts, vous invite à accepter ce postulat pour une « campagne contre les mégots ». Dans l'hypothèse où ce postulat serait écarté, nous espérons néanmoins que la Municipalité mettra en œuvre rapidement de nouvelles stratégies de communications pour éviter que les gens polluent sans le savoir, par leurs mégots, nos lacs et nos ressources en eau. Merci de votre attention.

M. Nicolas Büchler

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe Socialiste, était jusqu'à présent divisé sur la motion déposée et défendue par nos alliés les Verts. Nous rejoignons cependant leur préoccupation sur le fond, mais nous n'étions pas convaincus par la forme. Cependant au vu du changement, le groupe Socialiste soutiendra en bonne partie le texte de Mme Rodman. Nous

profitons de remercier la Municipalité qui, elle a pu le démontrer en commission, est proactive sur le sujet, ainsi que les services communaux qui ne manquent pas de créativité pour tenter d'améliorer la situation. Evidemment, il reste du travail et nous souhaitons bon courage à la Municipalité. Merci de votre attention.

M. François Pochon

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il est vrai que nous en avons beaucoup discuté en commission, que ce soit une motion ou un postulat, sur le fond à mon avis cela ne change pas. Aujourd'hui, la commune a démontré qu'elle faisait déjà énormément au niveau de la propreté par rapport à ce problème de mégots de cigarettes. Dépenser plus d'argent pour ces campagnes, pour expliquer que la fumée tue et qu'elle pollue, je pense c'est un peu dépassé. Aujourd'hui s'il y a une action à entreprendre c'est la répression, mettre des amendes. Si cela doit se faire c'est au niveau de l'ASR, de la région, il n'y a pas que Montreux qui est confrontée à cela. Soyez rassuré, la sévérité d'une ville qui punirait n'entachera pas sa réputation, (je prends l'exemple de Singapour ou j'ai vécu, car la réputation elle l'a, la sévérité elle l'a, mais les touristes y vont toujours et c'est une ville qui est très propre). Je vous encourage à refuser l'entrée en matière sur ce postulat concernant les mégots de cigarettes.

M. Tal Luder

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe UDC refusera de prendre en considération ce postulat pour partiellement les mêmes raisons que mon préopinant. Nous pensons qu'actuellement, il y a déjà un règlement anti-littering qu'il n'est pas facile de faire appliquer, mais qui existe avec CHF 150.- d'amende pour chaque mégot.

Nous avons une brigade de la propreté qui est atteignable en tout temps et qui fait un très bon travail. Une campagne de plus pour dire aux gens qu'il ne faut pas polluer et qu'ils pollueraient sans le savoir, cela me semble un peu enfantin. Si le problème est grave, nous devons agir avec des mesures plus fortes, car pour moi ce n'est pas de la répression, mais un rappel aux gens, qu'ils ont des droits dans la commune, mais aussi des devoirs tout simplement. Pour garder une ville propre parlez-en autour de vous et ayez le courage de dire aux gens de ramasser leurs mégots ou dénoncez-les simplement.

M. Olivier Gfeller, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers,

La Municipalité fait le même constat que Mme la motionnaire, qui est désormais Mme la postulante.

Quel que soit le résultat du vote, puisque vous nous avez interpellés à ce sujet Mme la conseillère, nous continuerons les mesures d'information et de prévention que nous avons déjà commencées. Nous sommes d'accord pour dire qu'un tout petit mégot pollue beaucoup trop. Nous devons absolument tout faire dans le cadre de nos compétences, même si la commune a des compétences qui sont quand même limitées.

Je peux déjà vous donner un exemple ce soir. Nous prenons déjà des mesures ciblées, la plupart des fumeurs sont très respectueux, font attention et sont responsables.

Un petit dispositif sera installé sur les poubelles requins, car nous constatons que c'est autour des poubelles qu'il y a beaucoup de mégots. C'est un constat qui est aussi fait dans d'autres villes, « pourquoi y a-t-il beaucoup de mégots autour des poubelles ? » c'est parce que les fumeurs n'osent pas lancer leur mégot dans la

poubelle de peur d'y mettre le feu, donc ils écrasent leurs mégots contre la poubelle et laissent le mégot par terre. Ce qui fait qu'il y a des risques que cela parte dans la coulisse et une fois dans les coulisses, cela par directement dans le lac. Je ne veux pas vous rappeler les chiffres outranciers que nous entendons, car ils sont très impressionnants, surtout quand nous entendons le nombre de litres d'eau qu'un petit mégot peut polluer.

Cela s'inscrit dans la suite des mesures que nous avons déjà prises, par exemple les petits cendriers, que nous avons mis il y a quelques années sur les potelets, ont eu un franc succès. Nous allons aussi donner les informations progressivement autour de ces dispositifs que nous mettons en place et en allant dans le sens de la postulante, nous pouvons démontrer par cet exemple que nous faisons vraiment tout ce qui est en notre pouvoir pour lutter contre ce fléau.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Romain Pilloud

C'est avec 2 OUI, 6 NON et 1 abstention que la motion de Mme Ida Rodman «pour une campagne anti-mégôts » est refusée.

Le Conseil communal de Montreux refuse la motion transformée en postulat par 49 NON, 27 OUI, et 8 abstentions.

6.4. sur la prise en considération ou non du postulat de M. Nicolas Büchler « Pour une politique de jumelage claire, raisonnable et forte ». (Rapp : M. Vincent Haldi).

M. Vincent Haldi

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je tiens à déclarer aux membres de la commission, que je suis navré du petit souci informatique qui a raccourci le temps de mise en discussion de mon rapport, ce n'était pas de mon fait, je vous remercie.

La discussion est ouverte.

M. Angelo Giuliano

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers Collègues,

Le Groupe PLR accueille favorablement ce postulat visant à éclaircir et définir (ou redéfinir) la politique communale en matière de relations internationales par le biais de jumelages et pactes d'amitiés.

La commission a bien compris que le but du postulant n'est pas de remettre en cause cette politique qui permet à notre commune d'organiser divers échanges scolaires ou culturels enrichissants et d'asseoir sa renommée internationale, mais bien d'en clarifier les tenants et aboutissants, comme cela a déjà été fait par le passé à l'occasion du rapport de gestion 2014.

Je vous recommande donc de soutenir les conclusions de la commission et d'accepter la prise en considération de ce postulat.

Je vous remercie pour votre attention.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Vincent Haldi

En conclusion, c'est à l'unanimité que la commission recommande au Conseil de prendre en considération le postulat de M. Nicolas Büchler « Pour une politique de jumelage claire, raisonnable et forte ».

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 81 OUI, 1 NON, 2 abstentions.

7. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ

7.1. No 01/2020 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 330'000.- au maximum, pour l'aménagement d'une place à bois sise aux Avants, sur la parcelle privée communale No 4751, permettant le stockage optimal des produits issus de l'exploitation des forêts communales, ainsi que la création d'un écopoint. (Date de la commission : mardi 4 février 2020 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, salle A, à Montreux).

Présidence PLR : Mme Bibiana Streicher

Membres : Mmes Anne Duperret, Susanne Lauber Fürst, Anne Saito
MM. Ihab Al Jundi, Florian Despond, Denis Golaz, Dominik Hunziker, Roland Rimaz, Benoît Ruchet.

Monsieur le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

7.2. No 02/2020 relatif à la participation communale au nouveau projet de sécurisation et de rénovation du Centre des Congrès et d'Exposition. (Dates des séances de commission : jeudi 30 janvier 2020 à 19 h. 00 ; jeudi 6 février 2020 à 19 h. 00 ; jeudi 13 février 2020 à 19 h. 00, à la Villa Mounsey, salle A, à Montreux).

Présidence VERTS : Mme Géraldine Torchio

Membres : MM. Christian Bécherraz, Florian Despond, Claude-Pascal Gay, Emmanuel Gétaz, Yanick Hess, Tal Luder, Romain Pilloud, Olivier Raduljica, Bernard Tschopp.

M. Emmanuel Gétaz

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le nouveau projet de rénovation du Centre de Congrès est un meilleur projet que le précédent, pratiquement à tous points de vue.

Même si la commission devra se pencher sur plusieurs aspects importants, on peut d'ores et déjà dire qu'il forme un projet cohérent, qui correspond au plan B que Montreux Libre avait proposé, que la Municipalité avait combattu sous prétexte que « ça n'était pas possible » et que le Conseil communal avait refusé.

Si ce plan B avait été présenté aux électeurs, il aurait été accepté presque à coup sûr et le chantier serait donc déjà sur les rails.

L'économie de 10.5 millions représente presque la moitié de l'investissement que nous devons consentir pour le nouvel agrandissement du collège Montreux Est. Parvenir à économiser de quoi payer la moitié de cette extension du collège Montreux Est, tout en faisant un meilleur projet de transformation du Centre de Congrès, voilà le résultat que les opposants au premier projet peuvent se féliciter d'avoir obtenu.

La population saura comprendre tout ce qu'il y a eu de positif à oser refuser le premier projet, dont il aura été dit qu'il était le seul possible, y compris en utilisant des centaines de milliers de francs de la société d'exploitation pour diffuser des arguments mensongers.

Toute cette opération aura d'ailleurs achevé de décrédibiliser le conseil d'administration de CCM SA, qui devra être modifié, ainsi que son fonctionnement, comme le propose à juste titre la Municipalité dans son préavis.

Pourquoi ce projet est-il meilleur que l'ancien ?

D'abord, parce qu'il est nettement moins cher.

Ensuite, parce qu'il calibre les transformations à l'activité habituelle du Centre de Congrès, et non pas à ses plus gros pics d'exploitation (tels le Montreux Jazz, ou Polymanga), tout en permettant des adaptations ponctuelles pour ces très grosses manifestations.

On constate d'ailleurs que tous les arguments de l'époque, selon lesquels l'ECA ne pouvait pas entrer en matière sur autre chose que le premier projet à 93 millions, sont aujourd'hui caducs.

L'ECA entre bel et bien en matière, pour des solutions moins chères et mieux pensées.

Ceux qui se prirent pour des Cassandres locaux, qui auront crié au loup en annonçant les pires désastres et des annulations dramatiques, peuvent maintenant cesser leurs annonces catastrophistes.

La population ne s'est pas laissée impressionner par eux, et les faits démontrent aujourd'hui qu'elle a eu raison.

Le projet est meilleur car il garde des zones de stockage et de parcage techniques dans le Centre de Congrès, ce qui est absolument indispensable.

L'ancien projet ne le permettait plus, avec pour conséquence d'augmenter encore le problème de stationnement extérieur au bâtiment.

Parlant de la question du stationnement des personnes travaillant dans le bâtiment, le nouveau projet reconnaît enfin la nécessité de trouver des solutions.

L'absence actuelle de solutions représente probablement le plus grand handicap pour commercialiser le Centre de Congrès. Le nouveau projet veut s'y attaquer.

Des investissements seront nécessaires, à commencer par un crédit d'étude de 30'000.-. Montreux Libre y est favorable et se réjouit que ce problème, relevé par notre parti depuis le début des réflexions sur les transformations, soit enfin pris au sérieux.

Le projet est également meilleur que l'ancien, car il s'appuiera sur la motivation des restaurateurs locaux pour assurer les investissements pour exploiter un éventuel restaurant dans le bâtiment.

L'ancien projet prévoyait de payer à grand frais l'équipement pour un restaurant qui aurait créé la zizanie parmi la profession.

Rappelons-nous que, contrairement à tout ce qui avait été affirmé par la Municipalité et la société des hôteliers de Montreux, de nombreux restaurateurs ont dit durant la campagne qu'ils craignaient cette structure mise à disposition dans un contexte de concurrence assez déloyale.

Nous devons veiller à ce que les conditions d'exploitations de cette structure soit respectueuse de l'équilibre de la concurrence locale.

Le projet est aussi meilleur car il respecte mieux les règles du développement durable.

Ce qui est encore en bon état reste, au lieu d'être jeté selon des pratiques de gaspillage qui ne sont plus acceptables aujourd'hui.

Oui, nous ferons plus tard des petites rénovations par secteur, mais nous le ferons en ayant une vision précise de la manière dont l'exploitation de ce bâtiment aura évolué, en restant par conséquent au plus près des vraies nécessités.

C'est aussi un meilleur projet, car la façade extérieure restera très comparable à ce qu'elle est actuellement, et qui permet au bâtiment de se fondre en partie dans le paysage grâce à sa grande partie vitrée qui reflète les nuages, le lac et les coteaux.

Une silhouette à laquelle nous nous sommes habitués et qui restera largement semblable.

Enfin, le projet sera meilleur car il intégrera une nouvelle salle.

Cette salle sera à la fois à disposition des sociétés locales, dont le NED qui va perdre sa salle de la parcelle Held au minimum durant de nombreuses années, voire même pour toujours, mais aussi des festivals et autres manifestations, qui vont en faire un usage enthousiaste, soyez-en certains.

Cette salle sera un atout important pour la commercialisation du Centre de Congrès et le rendra plus compétitif.

Nous pouvons nous en réjouir !

Il existe quelques points noirs dans ce nouveau projet, mais ils étaient déjà là dans l'ancien.

Principalement, la démission du canton, dont on n'annonce même pas le montant de sa maigre subvention, si seulement elle existera. Cette démission reste un scandale absolu.

Encore tout récemment, la ville de Lausanne annonçait avoir obtenu 1.8 millions de francs du canton pour la rénovation d'une salle de cinéma budgétisée à 18 millions.

La subvention cantonale représentera donc 10% des coûts d'investissement pour cette salle à vocation culturelle.

Pourquoi n'obtenons-nous pas aussi 10% d'investissement du canton, soit environ 7 millions, pour rénover un bâtiment lui aussi à vocation culturelle ?

Faut-il par ailleurs rappeler que le canton vient d'accorder un abandon de créance de 15 millions au Centre de Congrès de Beaulieu ?

Ces questions devront être éclaircies en commission.

Enfin, il va de soi que Montreux Libre estime toujours que le projet qui sera voté au Conseil communal devra obligatoirement être représenté à la population sous la forme d'un référendum spontané.

Dans l'immédiat, souhaitons la bienvenue au plan B proposé à l'époque par Montreux Libre, qui se concrétise aujourd'hui par un préavis municipal.
Je vous remercie de votre attention.

M. Angelo Giuliano

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers Collègues,
Le groupe PLR remercie la Municipalité pour la diligence dont elle fait preuve en proposant ce préavis relatif à un nouveau projet de sécurisation et de rénovation du Centre de Congrès.

En premier lieu, nous tenons à relever ce qui apparaît comme une évidence à la lecture de ce préavis: le projet initial, objet du préavis 28/2018, accepté par ce Conseil par 69 voix favorables, n'était ni luxueux, ni pharaonique.

La démonstration est ostensiblement exposée au paragraphe 4.1 de ce préavis: les économies proposées sont exclusivement le fait de désinvestissements, de renoncements, d'abandons, de baisses de jauge, et de reports de remplacements d'équipements techniques.

Nous comprenons bien que ces économies ont pour but de répondre aux attentes des opposants au projet 1 qui se sont élevés contre le montant global des travaux, mais, au final, il apparaît évident qu'avec ce projet redimensionné à la baisse, la qualité du bâtiment sera réduite d'autant, et ce au détriment autant des montreusiens que des visiteurs de ce bâtiment (et par conséquent de toute l'économie liée au tourisme, à l'évènementiel et à l'accueil, pourvoyeuse de nombreux emplois directs et indirects au sein notre commune).

Il faut être conscient également que les reports de travaux pourraient générer à terme des coûts supplémentaires à charge du contribuable: les équipements techniques obsolètes devront de toute manière être remplacés à court ou moyen terme; ainsi, les futurs travaux de remplacement, ainsi que les désagréments pour cause de chantier en cours d'exploitation, seront certainement de nature à engendrer des coûts plus importants.

En conséquence, au vu des remarques précédentes, le Groupe PLR considère qu'un projet 1.2 raisonnablement adapté pourrait être à même de trouver le consensus nécessaire au sein de ce Conseil.

Nous souhaitons aux membres de la commission des discussions constructives afin de faire avancer ce dossier si important pour notre commune et sa population. Merci pour votre attention.

M. Tal Luder

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,
Le groupe UDC accueille favorablement ce préavis, nous retrouvons dans ce dernier la majorité, si ce n'est la totalité des points dont nous avons discuté lors des séances consultatives avec tous les protagonistes. Nous relevons également que le référendum n'est pas évoqué dans le préavis. A titre personnel, j'espère que si nous dégageons un consensus durant la commission et le vote au Conseil, si ce projet va de l'avant à nouveau, ce que nous souhaitons, que les personnes de tous partis, y compris les anciens du contre et du pour se réunissent et fassent un stand en commun de communication à la population avec le référendum pour les convaincre

que cette fois c'est le bon projet. Si nous le faisons de cette manière, cela devrait passer haut la main.

M. Nicolas Büchler

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe Socialiste se réjouit de l'arrivée de ce nouveau préavis relatif au Centre des Congrès. Le consensus trouvé entre les différentes parties lors de la phase consultative semble avoir porté ses fruits. La salle à destination des sociétés en fait partie et nous sommes convaincus que c'est une bonne chose. Nous serons attentif tant en commission, que par la suite à ce que cet espace leur soit facilement accessible, notamment au niveau financier.

Par ailleurs, il semble naturel et nécessaire, pour le groupe Socialiste, qu'il y ait un référendum spontané sur cet objet.

Si cela nous semblait logique pour un projet à hauteur de CHF 90 millions, il nous semble tout aussi cohérent et opportun de consulter la population à CHF 78 millions. Nous ne pouvons faire l'économie du débat, qui plus est, au vu de l'historique quelque peu chaotique du dossier, nous estimons que ne pas se référer à la population serait un auto-goal magistral. Nous souhaitons un bon travail à la commission et nous nous réjouissons de suivre l'avancement dans ce projet. Merci de votre attention.

Mme Géraldine Torchio

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe des Verts est dans l'ensemble satisfait du nouveau préavis relatif au projet de sécurisation et de rénovation du Centre des Congrès et d'Exposition. Celui-ci nous semble un bon compromis, intégrant les conclusions des différents groupes de travail constitués ces derniers mois. Nous apprécions l'effort d'économie consenti par la Municipalité, le coût du projet étant au cœur de nos critiques lors de la première version. Nous saluons également la création d'une salle à destination de la population montreuusienne que nous avons défendue avec d'autres groupes lors des procédures de consultation. Nous nous réjouissons de ce préavis et espérons qu'il recevra un accueil favorable en commission.

M. Tal Luder

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite savoir, à la page 10, au point 9, s'il y a une erreur dans la date ? Parce qu'il nous est annoncé une trésorerie pour le 31 décembre 2020. A moins que cela ne soit voulu ?

La réponse sera donnée par la Municipalité lors de la commission.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

7.3. No 03/2020 relatif – au déménagement et à l'agrandissement de l'UAPE (unité d'accueil pour écoliers) « Scoubidou » à Montreux – à la création d'une annexe à l'UAPE « Arc-en-ciel » à Clarens – au plan de développement du REME/FACEME (Réseau enfance Montreux et environs/Fondation pour l'accueil collectif de l'enfance Montreux et environs) à horizon 2026. (Date de la commission : jeudi 6 février 2020 à 19 h. 00, à l'av. des Alpes 22, à Montreux).

Présidence UDC : Mme Christine Menzi

Membres : Mmes Tanya Bonjour, Anne Duperret, Béatrice Tisserand

MM. Jonathan Al Jundi, Raphaël Corbaz, Vincent Haldi, Pierre-Yves Nussbaum, François Pochon, Christian Vernier.

Monsieur le Président ouvre la discussion.

Mme Jacqueline Pellet, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Il y a une petite modification du lieu de la séance, de façon à ce que la commission puisse travailler dans de meilleures conditions, ce ne sera pas à l'Avenue des Alpes 22, mais à l'Avenue des Alpes 18.

M. Emmanuel Gétaz

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Montreux Libre se réjouit de l'arrivée de ce préavis, car nous avons toujours défendu le principe d'un développement des structures d'accueil pour les enfants. Lors de la réunion de la commission, nous aimerions que la Municipalité puisse informer celle-ci sur la répartition des usagers de ces structures, par catégories salariales. Il nous paraît important de pouvoir vérifier comment se répartit l'usage et l'utilisation des structures par rapport au revenu des personnes qui les utilisent.

Mme Anne Saito

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les municipaux, Chers collègues, Cher public,

Le groupe des Verts est satisfait de voir ce préavis de la municipalité qui vous propose une augmentation et amélioration des structures collectives pour les enfants de notre commune.

Nous sommes satisfaits que ses aménagements soient en pleine ville et accessibles par les transports publics.

Néanmoins nous jugeons les aménagements proposés insuffisants au vu de la loi cantonale en vigueur avec le taux de 30% de place d'accueil collectif dans le canton de Vaud. Nous allons suivre ce dossier attentivement. Je vous remercie de votre attention.

Mme Tanya Bonjour

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe Socialiste se réjouit de ce préavis concernant l'accueil collectif montreusien.

Nous nous réjouissons tout particulièrement de la volonté municipale de développer ses infrastructures parascolaires, dans le but d'offrir davantage de places pour l'accueil des écoliers. Il s'agit en effet non seulement de respecter l'obligation légale cantonale quant au taux de couverture, qui rappelons-le, est aujourd'hui considérablement bas dans notre commune au regard de beaucoup de communes vaudoises, mais également d'anticiper l'augmentation de ces places à l'avenir grâce à un plan de développement non contraignant à 2026.

Ce préavis répond ainsi à une nécessité.

Nous tenons encore à dire, qu'il concerne un sujet qui nous tient particulièrement à cœur au sein du parti socialiste. Les bénéfices de l'accès à l'accueil collectif, que ce soit sur le plan social ou économique ne sont plus à démontrer. C'est un sujet de société prioritaire que nous continuerons à défendre. Nous nous réjouissons donc de suivre ce projet de près. Je vous remercie de votre attention.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

8. DÉVELOPPEMENT(S) DES MOTIONS ET DES POSTULATS

Et si Montreux devenait la championne du taux de participation ?

M. Romain Pilloud

Monsieur le Président, Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux, Chères et chers collègues,

Le constat est malheureusement limpide ; Montreux a un taux de participation toujours extrêmement bas. A quelques exceptions près, la commune fait toujours partie des grandes communes avec le taux de participation le plus bas.

Quelques exemples d'élections/votations différentes réparties dans le temps.

Objet de votation	Taux de participation à Montreux	La Tour-de-Peilz	Vevey	Lausanne	Yverdon-les-Bains	Renens	Morges	Nyon	Position de Montreux face aux autres villes vaudoises exemples
Elections au conseil national	38,66%	44,27%	38,95%	39,72%	38,06%	34,02%	44,31%	39,09%	6 ^e /8
Votations fédérales du 19.05.19	41,28%	47,54%	54,35%	38,78%	39,65%	34,41%	45,74%	45,06%	5 ^e /8
Votations fédérales du 25.11.2018	42,09%	49,70%	39,77%	42,30%	40,77%	35,12%	46,73%	46,04%	5 ^e /8
Elections au Grand Conseil du 30.04.2017	34,18%	40,84%	35,46%	32,84%	36,22%	32,45%	40,34%	36,12%	6 ^e /8
Elections communales du 28.02.2016	40,16%	49,44%	39,74%	38,76%	38,91%	33,02%	40,15%	43,41%	3 ^e /8
Votations fédérales du 30.09.2016	44,73%	52,74%	48,17%	45,95%	43,48%	41,58%	51,05%	49,06%	6 ^e /8

Les raisons expliquant ce taux de participation faible sont difficiles à identifier, mais l'on peut supposer plusieurs raisons, indépendantes les unes des autres mais qui cumulées, ont un effet un délétère sur le taux de participation :

1. **La taille du territoire communal** : rend l'accès à l'urne de Grand'Rue 73 plus difficile suivant où l'on vit et si l'on peut facilement se déplacer
2. **L'affranchissement de l'enveloppe** : que le montant à payer soit faible n'y change rien, beaucoup ne votent pas s'ils doivent payer l'affranchissement de l'enveloppe. C'est non seulement le prix, mais le fait d'avoir un timbre à la maison, au bon moment, qui vont influencer le choix de voter. Une étude réalisée par 2 économistes de l'UNIFR en 2017 montrait que l'influence pouvait être de l'ordre de 2% (!) sur le taux de participation, un chiffre considérable.
3. **Les villes ont plus de personnes étrangères et de naturalisés** : Montreux en particulier, a environ 50% de sa population de nationalité étrangère, et qui dispose, pour une partie d'entre elle, du droit de vote communal uniquement. Il y a aussi de nombreuses naturalisations chaque année. Une étude réalisée en Suisse avait démontré que les personnes naturalisées votaient moins.
4. **D'autres raisons, pas forcément connues, peuvent être imaginées** : une perte de confiance envers le système politique, une impression que les choses ne changent pas, lenteur du système démocratique, complexité des objets...

Quelques pistes possibles d'amélioration, non-exhaustives:

- Installation d'urnes pour voter à d'autres endroits dans la commune : à Clarens, à Chernex et à Glion, par exemple
- Organisation de séances d'information pour les nouveaux citoyens/naturalisés et les personnes étrangères, avec par exemple des stands des partis politiques montreusiens et une présentation sur le système démocratique suisse, les votations et élections et leur déroulement précis,
- Collaboration avec les milieux académiques afin d'analyser plus profondément les raisons du faible taux de participation, par exemple avec un sondage empirique.
- Prise en charge financière par la commune du pré-affranchissement des enveloppes de vote

Fort de ce constat (peu réjouissant), **ce postulat demande à la Municipalité de réfléchir aux mesures à mettre en place pour améliorer le taux de participation de notre commune, et d'analyser leur efficacité à court et moyen terme.** Que ce soit lors de votations ou d'élections, de scrutins locaux ou nationaux, la légitimité démocratique est toujours plus forte si le taux de participation est élevé, et je pense que la collectivité a tout à gagner d'une implication citoyenne renforcée au système démocratique suisse. Si la commune devenait la championne du taux de participation de notre canton, ne serait-ce pas une fierté pour nous toutes et tous ? Je souhaite que ce postulat soit renvoyé en commission pour traitement. D'avance merci pour l'intérêt que vous porterez à cet objet.

Renvoi de ce postulat à une commission, qui sera définie pour la prochaine séance.

9. DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

M. le Président

J'ouvre la discussion sur la réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Alexandre Staeger relative à la vente de l'immeuble abritant l'ex-Audiorama.

M. Staeger, êtes-vous satisfait de la réponse ?

M. Alexandre Staeger

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaite tout d'abord remercier la Municipalité de sa réponse. Je prends acte du fait que ce que je prenais pour une plaquette de vente, n'en est vraisemblablement pas une. Je dois avouer que je reste quand même perplexe sur le fait de rechercher des investisseurs par le biais d'une agence immobilière, c'est quand même quelque peu singulier. La recherche d'un investisseur, supposerait d'avoir un projet concret qui serait exposé dans le document visant à intéresser les investisseurs. Là, en l'occurrence, nous avons plus l'impression qu'ils cherchent à trouver un projet. Je suis quand même un peu surpris, j'ai attiré l'attention de l'opinion publique et j'espère qu'il n'y aura pas de problème. Sincèrement, j'espère que cela se passera très bien. C'est ce que nous pouvons souhaiter de mieux pour l'avenir de cette salle. Vous l'aurez compris, je n'entends pas en faire un combat de principe. Encore une fois je remercie la Municipalité de sa réponse tout en rappelant que, le cas échéant, l'information a été donnée.

Interpellation de M. Yanick Hess et Nicolas Büchler

Rochers-de-Naye, quel avenir?

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Suite au vote sur le préavis 23/2019 pour la mise en conformité des installations de remontées mécaniques des Rochers-de-Naye en Juin de cette année, plusieurs Conseillers s'étaient posé la question sur l'avenir du 2^{ème} télésiège de Naye : le Poma. En effet, depuis le début de l'hiver, le site des Rochers-de-Naye perd de l'attractivité en n'ayant plus qu'un seul télésiège. Bien que sur la commune de Veytaux, cette question nous concerne par le fait que la commune de Montreux soutienne activement les sports de neige dans les Hauts.

M. le Municipal Walther nous a indiqué qu'il faudrait faire le bilan une fois la saison écoulée, ce qui implique un calendrier serré en cas de travaux à réaliser. Dans une perspective pro-active, je pose ces questions à la Municipalité :

- 1° Les utilisateurs, ski-club MGC – ESS entre autres, sont-ils satisfaits de la situation du télésiège unique ?
- 2° Y a-t-il un meilleur équilibre financier et de fréquentation de skieurs avec la fermeture complète de la ligne le lundi et mardi ?
- 3° Y aurait-il des éléments nouveaux depuis le dépôt du préavis 23/2019 qui permet à la Municipalité d'entrevoir d'autres perspectives ?
- 4° Suite à la fermeture de la gare de Glion, et mis à part les mécaniciens, il n'y a plus personne le long de la ligne pour donner des informations de fréquentation lorsque de nombreux skieurs arrivent et qu'il faut adapter le nombre de trains. Que prévoit l'entreprise de transport ?
- 5° Vu que les Magic Pass sont scannés, est-il possible de connaître le pourcentage de nouveaux clients cette année ? Le cas échéant, le nombre de clients qui ne sont pas revenus cette saison ?

Je remercie par avance la Municipalité de sa réponse, qui pourrait être écrite pour le prochain Conseil, afin d'avoir des chiffres des plus étoffés.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communaux, Chère et chers collègues, Messieurs les interpellateurs, Comme suggéré, la Municipalité répondra par écrit, parce que nous souhaitons faire un bilan et il est encore un peu tôt pour le faire.

En toute transparence, M. Yanick Hess m'a transmis le texte de l'interpellation et j'en ai discuté avec lui, je vous annonce que cette réponse risque de ne pas vous être transmise lors de la prochaine séance, car il apparaît intéressant de prendre en compte les futurs relâches. Ce qui fait que les délais pour vous transmettre une réponse écrite ne seront ainsi pas garantis, mais nous ferons au mieux. J'espère que vous saurez patienter jusque-là. Je vous remercie.

Interpellation de M. Alexandre Staeger

Interpellation relative aux notes de frais d'un membre de la Municipalité

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Dans son rapport relatif au budget 2019, traité par notre Conseil à l'occasion de la séance du 12 décembre 2018, la Commission des Finances avait mené des investigations en relation avec les notes de frais présentées dans le cadre des comptes de l'année 2017, car des questions restaient en suspens. Le rapport conclut que toutes les questions restées en suspens ont été éclaircies et qu'il a été répondu aux questions à satisfaction. Voilà qui semble réjouissant, se dit-on avant de lire la dernière phrase, qui interpellera tout lecteur un tant soit peu attentif : « [Monsieur le Syndic] s'engage [...] pour l'année 2018, à présenter les reçus de toutes ces dépenses, conformément aux règles en vigueur au sein de l'administration communale. » Cette phrase sous-entend clairement qu'en 2017, certaines dépenses n'ont pas reçu de justificatif, et ce en violation des règles en vigueur au sein de l'administration communale. Il y a là une flagrante contradiction avec le reste du rapport.

Augmentant la confusion, le 13 décembre 2018, le quotidien La Liberté publiait : « Syndic de Montreux, Laurent Wehrli a environ 40'000 francs de notes de frais en 2017. Justifiées ? ». Dans cet article, il est fait état de trois éléments précis. Le premier de ces éléments a trait à un voyage à Riyad, dans le cadre duquel les frais de visa des enfants et de la femme du Syndic ont été pris en charge par la Commune. Le second concerne un voyage à Clarens (Afrique du Sud), dans le cadre duquel les frais d'avion du couple ont été couverts par la Commune de Montreux. Le troisième, enfin, se rapporte à des trajets en voiture entre Berne et Montreux, trajets qui ont été remboursés par la Commune, alors qu'ils l'auraient déjà été par le parlement fédéral.

Je constate donc que la situation est encore aujourd'hui plus qu'ambigüe, étant donné que l'article cité ci-dessus est en définitive plus explicite que le rapport de la Commission de surveillance mandatée par notre Conseil. A cela s'ajoute que j'ai été surpris du fait que les deux rapports suivants de ladite commission ne reviennent absolument pas sur cette affaire, qui n'a à mon sens pas trouvé d'épilogue. Par ailleurs, tout comme la plupart d'entre vous, chères et chers collègues, je suis las d'entendre les quolibets de monsieur et madame tout le monde au sujet des notes de frais de notre Syndic, dont on ne sait, en définitive, toujours pas si elles sont justifiées ou non. Il me semble donc nécessaire de tirer la situation au clair.

C'est pourquoi je me permets d'adresser les questions suivantes à la Municipalité :

1. Les trois éléments décrits par l'article de presse ci-dessus peuvent-ils être confirmés quant à leur existence ainsi qu'à leur exactitude ?
2. L'article de presse fait référence à une directive de la Municipalité de 2012 relative aux notes de frais, alors applicable. La Municipalité peut-elle nous fournir cette directive, dans sa version en vigueur pour l'année 2017 ?
3. La Municipalité estime-t-elle les trois cas relevés par l'article de la Liberté comme conformes à ladite directive ?
4. La directive a-t-elle été, entretemps, précisée ou modifiée ?

Je remercie par avance la Municipalité pour la réponse qu'elle voudra bien apporter à la présente interpellation.

M. Pierre Rochat, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, Mesdames et Messieurs,

La Municipalité a pris connaissance de cette interpellation, M. Staeger ressent le besoin de rouvrir ce dossier, dont acte.

Je vous apporte les réponses que nous pouvons apporter au nom de la Municipalité. Concernant le contexte de l'article de la Liberté, je vous rappelle que cet article relatant des faits traités et discutés dans le cadre de la COFIN, était la relation d'objets confidentiels.

Les procès-verbaux et les débats de la COFIN sont confidentiels, le rapport de la COFIN, lui, est public et vous y avez accès. Il est resté assez succinct sur ce type de déclaration, mais c'est la problématique qui se posait avec cet article de la Liberté, car il reposait sur l'entier des travaux de la COFIN.

A propos de cet article, je note aussi que le rapport de propos qui étaient confidentiels, a donné lieu à une procédure et à une dénonciation parce que des éléments confidentiels ont été révélés. La procédure concernant cette dénonciation n'est pas close. Par contre, le ministère public, qui traite de la question, est parfaitement habilité à rouvrir le dossier et à enquêter de lui-même, mais il a décidé de ne pas le faire.

Par contre, je le répète, la question de la divulgation d'informations confidentielles de la part de la COFIN n'a pas encore été réglée.

Je note aussi et vous vous en souvenez, que lors de la divulgation des informations confidentielles, M. le Syndic a été interpellé par les médias, notamment la télévision. Il s'est longuement expliqué sur toutes ces questions et aucuns médias, ni même la Liberté, n'a repris ce dossier depuis. L'affaire a donc aussi été considérée comme réglée par les médias.

Cela dit, je note au niveau des éléments que cite M. Staeger dans son interpellation lorsqu'il dit qu'il n'y avait pas de justificatifs, je tiens à préciser en tant que Municipal des finances et aussi au nom de la COFIN, que ce n'est pas qu'il n'y en avait pas, il y avait des justificatifs, mais certains commissaires considéraient qu'il en aurait fallu d'autres.

Je note, à ce propos, qu'il n'y a jamais eu un consensus total, pour dire que nous pouvions nous contenter de relevés de carte Visa ou d'autres sortes de preuves de dépenses.

L'usage voulait que cela se faisait comme cela, mais je peux vous assurer et je m'engage par rapport à cela, que tout était justifié. Nous avons des explications pour tout, après nous n'avons peut-être pas la quittance d'une boisson que M. le Syndic aurait bu en attendant un avion à Tokyo. Ce que nous n'avons pas, c'est peut-être toujours cette quittance-là, mais tout était justifié et tout était expliqué.

Je tiens à préciser, puisque nous parlons des 3 faits, que concernant les frais de voiture entre Berne et Montreux, il y a toujours eu cette confusion, M. le Syndic, lorsqu'il se déplaçait en étant à Berne pour venir à Montreux s'est fait rembourser un déplacement, mais il n'était pas remboursé par Berne, il n'y a jamais eu de double remboursement, c'est très important de le relever. Pour le reste, aurait-il mieux fait de rester à Berne au lieu de revenir en commission du Conseil à Montreux ?..... Pour ma part et la COFIN a admis cette approche, il a été jugé acceptable qu'il se fasse rembourser des frais de déplacement liés à l'exercice de son mandat de syndic.

Bref, tous ces points ont été justifiés et j'ai donné les réponses aux questions posées.

Dès lors je réponds comme suit aux quatre questions posées par M. Staeger:

1. Les trois éléments décrits par l'article de presse ci-dessus peuvent-ils être confirmés quant à leur existence ainsi qu'à leur exactitude ?
Compte tenu de ce que je viens de dire, oui ces éléments existent, ces problématiques ont été soulevées, mais la relation des faits par la Liberté n'était pas exhaustive, d'autres éléments ont aussi été discutés par la COFIN.
En ce qui concerne leur exactitude, c'est non, il y'avait de l'interprétation dans la présentation de ces éléments et dans l'interprétation du journaliste.
L'existence OUI, le traitement OUI, l'exactitude NON.
2. L'article de presse fait référence à une directive de la Municipalité de 2012 relative aux notes de frais, alors applicable. La Municipalité peut-elle nous fournir cette directive, dans sa version en vigueur pour l'année 2017 ?
Il y avait une directive qui datait de 2012 qui précisait la manière dont la Municipalité devait se faire rembourser ses frais. Elle a été actualisée en 2017 dans le cadre des travaux que nous menions avec la COFIN, cette dernière ne s'est pas satisfaite de ce projet 2017, nous l'avons corrigé en 2018 et la version de 2018 a été validée. C'est cette directive qui est en vigueur aujourd'hui, qui a été validée par la COFIN et qui a permis de clore le sujet. Cette question-là est claire, cette directive est à disposition de la COFIN et de la COGEST, les membres qui souhaitent la voir, pourrons la consulter dans ce cadre-là. Ce sont les commissions de surveillance qui traitent de ces différentes questions.
3. La Municipalité estime-t-elle les trois cas relevés par l'article de la Liberté comme conformes à ladite directive ?
Oui, le traitement de ces cas est aujourd'hui réglé par la directive.
4. La directive a-t-elle été, entretemps, précisée ou modifiée ?
Oui, je viens de le dire puisque la directive a été refaite en 2018.

Je considère avoir répondu au nom de la Municipalité et j'espère que cette affaire et close.

M. Alexandre Staeger

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je remercie la Municipalité de sa réponse, je souhaiterais juste obtenir une précision sur la réponse de M. Rochat à la question numéro 3, concernant la conformité à la directive. Vous parlez bien de la directive qui était en vigueur en 2017, donc de celle de 2012 ? Pour vous c'était conforme à la directive de 2012 ?

M. Pierre Rochat, Municipal

La directive de 2012 contenait des précisions, elle a été améliorée en 2017 et a encore eu une amélioration en 2018, compte tenu de toutes les discussions qui ont eu cours. Je ne peux pas vous assurer que tout y était, il y avait peut-être des éléments qui manquaient en 2012, ce n'était pas vraiment des éléments qui manquaient, mais plutôt des précisions ou des corrections pour que tout soit clair.

M. Alexandre Staeger

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je comprends avec la réponse de M. Rochat, que la Municipalité estime que les trois cas relevés par l'article, sont conformes à la directive dans sa version de 2012 ou elle avait été validée en 2017 entre-deux ? C'est cela que je n'ai pas bien compris ?

M. Pierre Rochat, Municipal

Nous avons des commissions de surveillance qui ont des débats en commission, la COFIN a validé ces éléments, elle a admis que s'il y'avait des imprécisions, il fallait les corriger. Les budgets n'ont jamais été dépassés, sur ces questions-là nous étions parfaitement conformes à ce qui a été prévu. Je vous propose que nous en restions là.

Interpellation de M. Vincent Haldi

Qu'en est-il de la direction de la piscine de la Maladaire ?

Ayant appris que le directeur de la piscine de la Maladaire avait récemment été licencié avec effet immédiat de son poste, je m'interroge sur l'état actuel de la gestion de cet établissement communal.

Nous avons tous en mémoire, pour ceux qui étaient présents lors de la législature précédente des déclarations du Municipal Fessli (qui en terme de temps de paroles pour une réponse municipale resteront dans les annales de ce conseil) face aux polémiques suscitées alors par l'engagement du nouveau directeur de la piscine communale.

M. Fessli nous avait alors expliqué avec force détails que les qualités et les compétences professionnelles requises afin de gérer un établissement doté de plusieurs bassins olympiques tel que celui de la Maladaire était tellement élevées, qu'aucun candidat ne répondait aux critères dans toute la Suisse Romande.

Inquiet quant à l'avenir de cet établissement auquel les Montreusiens sont très attachés, je me permets d'adresser les questions suivantes à notre exécutif.

1. Quels sont les raisons du licenciement de l'ancien directeur de la piscine ?
2. Comment et par qui est actuellement géré cet établissement communal ?
3. Le cahier des charges et les compétences inhérentes à la gestion d'une piscine olympique telle que celle de la Maladaire ont-ils changé aujourd'hui par rapport à l'époque de l'engagement de l'ancien directeur ?

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Monsieur l'interpellateur,

La Municipalité répond ainsi à vos questions, tout d'abord il faut préciser, quand vous dites qu'il a été récemment licencié, que son départ date déjà de plusieurs mois.

Il n'y a pas eu de changement de directeur de la piscine, car formellement le directeur c'est le municipal et comme cela a été annoncé, il n'y a pas eu de changement au sein de l'office du sport. Vous parliez du responsable de la piscine, nous l'avons compris.

1. Quels sont les raisons du licenciement de l'ancien directeur de la piscine ?
S'agissant d'affaires des ressources humaines et de personnel, la Municipalité ne répondra pas à cette question.
2. Comment et par qui est actuellement géré cet établissement communal ?

La Municipalité suite à une mise au concours public en novembre de l'année dernière a désigné, M. Daniel Pittet au poste de nouveau responsable de la piscine, M. Daniel Pittet exerçait précédemment le poste de chef d'équipe à cette même piscine.

3. Le cahier des charges et les compétences inhérentes à la gestion d'une piscine olympique telle que celle de la Maladaire ont-ils changés aujourd'hui par rapport à l'époque de l'engagement de l'ancien directeur ?

Il y a eu effectivement quelques changements dans la description de fonction, mais essentiellement des réécritures ou des précisions et dans le fonds aucun changement substantiel.

La Municipalité estime avoir répondu ainsi à cette interpellation et j'espère avoir compensé la longueur de la réponse de M. Fessli à l'époque.

M. Vincent Haldi

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je crois que comme tout le Conseil, nous remercions M. le Municipal pour sa réponse plus courte que celle de M. Fessli.

Je suis content que nous ayons pu trouver un remplaçant à ce poste si qualifié.

10. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

M. le Président

La parole n'étant pas demandée. La discussion est close.

Je remercie par avance toutes les personnes de bien vouloir transmettre leurs textes à notre secrétaire.

N'oubliez pas de reprendre vos cartes de votes et de les rapporter à l'huissier pour ceux qui le devraient, ainsi que de déposer les bouteilles de PET dans la poubelle de tri. Merci également de relever vos tablettes.

Il est 21h11, M. Florian Chiaradia, Président, lève la séance.

La prochaine séance aura lieu le mercredi 26 février 2020, à 19h30, au Collège de Montreux-Est, pour l'assermentation à la Municipalité de Mme Irina Gote.

Pour l'occasion, la séance du Conseil communal, sera suivie d'un petit apéritif financé par la Municipalité.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président

La secrétaire

Florian Chiaradia

Céline Morier